
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 1845.

RAPPORT

Fait par M. Du Bus aîné, au nom de la commission (1) chargée d'examiner le projet de loi concernant une demande de crédit pour la continuation des travaux du canal de la Campine (2).

MESSIEURS,

Dans votre séance de ce jour, le Gouvernement vous a demandé un crédit de 950,000 francs pour la continuation du canal de la Campine, décrété par les lois des 29 septembre 1842 et 10 février 1843. Vous avez renvoyé l'examen de ce projet de loi à une commission spéciale, dont j'ai l'honneur de vous présenter le rapport.

Il ne s'agit que de l'exécution de lois que vous avez déjà votées.

Le canal de Bocholt à Herenthals a été décrété par la Législature; il doit s'exécuter en deux sections.

La dépense en avait été estimée :

Pour la 1 ^{re} section, à. fr.	1,750,000	»
Pour la 2 ^e —	2,220,000	»
TOTAL. fr.	<u>3,920,000</u>	»

mais la Législature n'a pas voté toutes les sommes nécessaires pour l'exécution de cet ouvrage d'utilité publique.

(1) La commission était composée de MM. DE TORNAGO, OSY, KERVYN, LESOINNE, DE MAN d'ATTENRODE, SCHEYVEN et Du Bus aîné, *président-rapporteur*.

(2) Projet de loi, n° 3.

Une première loi a alloué un crédit de 1,750,000 francs pour l'exécution de la première section; une seconde a alloué un crédit de 1,110,000 francs. Vous avez renvoyé au moment où les progrès des travaux l'auraient rendu nécessaire à voter, les crédits indispensables pour l'achèvement des travaux; ce moment est arrivé; les deux crédits que vous avez votés sont complètement épuisés, et si les Chambres ne votaient pas, dès cette session extraordinaire, le crédit demandé, il y aurait nécessité pour le Gouvernement de suspendre les travaux, dans un moment où vous l'engagez à faire exécuter le plus de travaux possible, afin d'occuper la classe ouvrière et de lui assurer ainsi les moyens de se procurer des aliments, qui sont maintenant à un prix élevé.

La somme qui avait été prévue devoir être nécessaire pour achever les travaux est de 1,110,000 francs. Le Gouvernement ne demande que 950,000 fr., parce que les adjudications ont présenté un rabais assez considérable.

D'un autre côté, quelques travaux qu'on ne prévoyait pas ont été nécessaires.

En résultat, une somme de 950,000 francs suffira, mais est nécessaire pour achever le travail. Votre commission, à l'unanimité, a été d'avis de voter ce crédit de 950,000 francs et d'adopter le projet de loi.

Le Président-Rapporteur,

DU BUS AÎNÉ.

